

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2017

**ORDONNANCES ÉLABORATION DÉCISIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR
L'ENVIRONNEMENT - (N° 91)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par
M. Zulesi
-----**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Au dernier alinéa du I de l'article L. 121-1, les mots : « plans ou programmes » sont remplacés par les mots : « , plan ou programme » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.